

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
STAGE D'INTEGRATION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 34 U36 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : STAGE D'INTEGRATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant dans le cadre des activités d'un centre pluridisciplinaire,

- d'approfondir ses compétences en matière d'accueil ;
- de réaliser des activités de prévention et d'animation ;
- de mener des entretiens d'aide individuelle ;
- de s'initier aux entretiens de couple.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
 - ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
 - ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
 - ◆ situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
 - ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
 - ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale.
-
- ◆ Décrire différents aspects de l'anatomo-physiologie liés à la sexualité et à la reproduction ;
 - ◆ identifier, au départ d'une situation donnée, les enjeux psychologiques de la relation d'aide en s'appuyant sur les concepts généraux de la psychologie ;
 - ◆ analyser une situation relationnelle au départ d'un outil et d'un modèle théorique de communication et de justifier leur intérêt.

*En référence au profil professionnel du Conseiller conjugal et familial,
face à des situations spécifiques liées à la profession,*

- ◆ corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant :
 - ◆ une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées,
 - ◆ une description de différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U36D1
- « Stage orienté d'insertion socioprofessionnelle – 209001U31D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
en respectant la déontologie,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,
en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail,*

- ◆ d'analyser son insertion dans le milieu professionnel ;
- ◆ d'analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation
 - en précisant la demande explicite et implicite,
 - en identifiant les ressources et les freins de la personne,
 - en formulant les hypothèses de travail,
 - en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées,
 - en évaluant le processus mis en œuvre ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence des choix méthodologiques,
- ◆ la qualité de l'analyse et du questionnement,
- ◆ le niveau d'autonomie du processus d'évolution professionnelle.

4. PROGRAMME

Pour l'étudiant :

L'étudiant sera capable :

en respectant la déontologie,

en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,

- ◆ d'analyser les spécificités de l'institution : les missions, les acteurs, le public visé, l'organigramme ... ;
- ◆ de réaliser un accueil de qualité d'une ou plusieurs personnes ;
- ◆ d'analyser la demande et d'en dégager les différents niveaux (implicite, explicite ...) ;
- ◆ de dégager les aspects prioritaires dans la prise en charge en respectant l'autonomie de la ou des personne(s) ;
- ◆ d'orienter la ou les personne(s) vers la personne ou le service adéquat ;
- ◆ de s'intégrer au travail et aux réunions de l'équipe ;
- ◆ de réaliser des activités de prévention et d'animation prévues dans les missions du centre en collaboration avec l'équipe ;
- ◆ de développer ses compétences en matière d'entretien d'aide individuel ;
- ◆ de développer ses compétences en matière de (re)construction des liens ;
- ◆ de s'initier aux méthodologies d'entretien de couple :
 - ◆ accueillir le couple et faciliter l'expression de sa demande ;
 - ◆ clarifier la situation de crise ;
- ◆ de rédiger des rapports détaillés des entretiens réalisés incluant les résonances personnelles qui interfèrent ;
- ◆ de s'auto-évaluer.

Pour le chargé de cours :

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, le service ou l'institution, les termes du contrat de stage ;
- ◆ gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ soutenir l'étudiant dans sa compréhension des processus à l'œuvre dans les situations rencontrées ;
- ◆ amener le stagiaire à prendre conscience des émotions et résonances personnelles suscitées par les expériences de stage ;
- ◆ soutenir la prise d'initiatives et le développement d'un agir professionnel réflexif.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 240 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement du stage : 40 périodes

Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intégration	CT	I	40 périodes